

N°PCA/2022/58**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 juin 2022	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	20 juin 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 36 Votants : 46

Séance du 28 juin 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESKARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à M. Claude SCIBOZ
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
Mme Laurence MARCHAND
M. Mohammed BELKAID, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Elisabeth LEFEVRE
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
Mme Dorothée BRICOUT, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédérique COLAS**Objet : ADHESION A LA CHARTE AMBASSADEUR DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE.**

PCA/2022/58

Co ID : 089-248900938-20220628-PCA_2022_58-DE

28 juin 2022

Objet : Adhésion a la charte ambassadeur de la stratégie régionale pour la biodiversité.*[voir charte et plan d'action en pièces jointes.]*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 20AP.235 du Conseil Régional relative à l'approbation de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 ;

Considérant que « Ambassadeur de la Stratégie régionale pour la biodiversité » est un programme permettant aux citoyens, aux organismes et aux collectivités de s'approprier les enjeux présentés dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité ;

Considérant l'objectif de la démarche de faire émerger, reconnaître et accompagner des actions locales en faveur de la biodiversité ;

Considérant qu'en Bourgogne-Franche-Comté, la démarche est portée par un collectif composé de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté (DREAL), des Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Seine-Normandie et de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant l'animation du dispositif par l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant les termes de la charte d'adhésion à devenir Ambassadeur de la Stratégie régionale pour la biodiversité, ci-après, annexé ;

Considérant l'engagement de la Communauté de communes du Jovinien dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) qui vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire à mettre en place des actions concrètes sur des enjeux d'une part, de réduction de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation énergétique, de production et d'utilisation d'énergies renouvelables et d'autre part, d'adaptation au dérèglement climatique ;

Considérant que parmi les priorités identifiées dans le PCAET figurent notamment la préservation des espaces naturels et la biodiversité et l'exemplarité de l'éclairage public ;

Considérant la nécessité d'illustrer par l'exemple l'apport du PCAET afin de faciliter l'appropriation collective en phase d'élaboration du plan d'action ;

Vu la commission des finances et la conférence des Maires du mercredi 15 juin 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

FAIT ADHÉRER la Communauté de communes à la charte « Ambassadeur de la Stratégie régionale pour la biodiversité » ASRB,

PROPOSE un plan d'actions en accord avec les objectifs opérationnels de la Stratégie régionale pour la biodiversité en lien avec les enjeux des nuisances lumineuses,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET